

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO 551


RÈGLEMENT PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Est donné par la soussignée, Sara Line Laroche, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Que lors de la séance tenue le 3 décembre 2018, le conseil de la municipalité de Stoke, a adopté le «**Règlement numéro 551 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux**».

Que le présent règlement numéro 548 entre en vigueur le 5 décembre 2018

DONNÉ À STOKE, CE 5 DÉCEMBRE 2018.

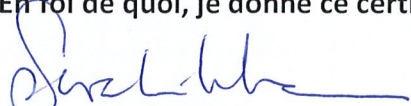


Sara Line Laroche
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 433 C.M.)

Je soussignée Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie d'avoir publié l'avis public relatif à la l'entrée en vigueur du Règlement numéro 551 portant sur la gestion contractuelle.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 décembre 2018.



Sara Line Laroche
Directrice générale
et secrétaire-trésorière